

## LISTE NON EXHAUSTIVE DE VIDANGEURS AGRÉÉS



### **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LA LOZÈRE (SDEE)**

12 Boulevard Henri Bourillon 48000 MENDE

Tél : 04 66 49 21 30

### **VEOLIA MENDE** Chemin du Colombier 48000 MENDE

Tél : 04 66 65 68 73 / 06 03 18 19 95

### **CAUVY ASSAINISSEMENT** PARC D'ACTIVITE Millau Viaduc B11 Rue des Pradals 12100 MILLAU

Tél : 05 65 60 09 35

### **SARL NET ASSAINISSEMENT** Avenue du Languedoc 12100 MILLAU

Tél : 05 65 59 13 32 / 06 07 15 05 55

***RAPPEL : LES OUVRAGES (FOSSE...) DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE TOTALEMENT REMPLIS ET NE JAMAIS RESTER VIDES (ODEURS IMPORTANTES, RISQUES D'ÉCRASEMENT...)***

## RAPPEL DES CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Il appartient aux usagers du dispositif de respecter les diverses dispositions concernant l'utilisation du système d'assainissement non collectif. Ils devront donc être informés des contraintes liées à ce type d'installation.**

De façon générale, il est interdit d'introduire dans une installation d'ANC toute substance, notamment toxique, non dégradable ou pouvant détériorer le dispositif d'assainissement non collectif ou nuire à son fonctionnement (bouchages, mauvaise décantation dans les fosses,...).

### **NE DOIVENT PAS Y ÊTRE REJETÉS :**

- les couches, serviettes périodiques et tampons...
- les lingettes et rouleaux de papier WC
- les cotons-tiges, préservatifs et autres
- les produits d'entretien ménager inadaptés (javel...)
- les huiles usagées (huiles/grasses alimentaires ou vidanges moteurs)
- les peintures et solvants
- les médicaments
- les hydrocarbures
- les ordures ménagères même broyées
- les produits phytosanitaires ou radioactifs
- les effluents d'origine agricole ou industrielle
- les acides et produits corrosifs
- les matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions

